

2. Règles d'accueil et d'accès à l'école applicables aux « visiteurs » (hors personnel et élèves, personnels accueillis ou mis à disposition) en période d'épidémie du COVID19

Version du 10 mars 2020 (ces règles sont susceptibles d'évolution)

« Visiteurs » concernés : chargés de cours, vacataires, prestataires, partenaires, invités, personnes à qui l'école met à disposition ses locaux, stagiaires de formation continue...

- ▶ Pour chaque visiteur, l'école identifie en interne une personne responsable
- ▶ Cette personne responsable s'assure de la nécessité de la venue du visiteur en question
- ▶ La personne responsable demande au visiteur (un formulaire est mis à disposition à cet effet):
 - s'il rentre d'une « zone d'exposition à risque » à l'étranger ou d'un « cluster » en France
 - s'il présente des symptômes de toux, fièvre, difficultés respiratoires, etc.
 - s'il a été en contact (rapproché ou prolongé, cf. définition) avec une personne rentrant d'une zone d'exposition à risque ou d'un cluster
 - s'il a été en contact avec une personne effectivement contaminée

Si le visiteur présente des symptômes de toux, fièvre, difficultés respiratoires, etc. :

- ▶ L'accès à l'école n'est pas autorisé sauf si la personne a obtenu un accord médical (15, cabinet médical...)

Si le visiteur rentre d'une « zone d'exposition à risque » (à l'étranger) ou d'un « cluster » (situation de regroupement de cas en France) (cf. site web Santé publique France) :

- ▶ L'accès à l'école n'est pas autorisé

Si le visiteur a été au contact rapproché (moins d'un mètre) ou prolongé (plus de 15 minutes) d'une personne rentrant d'une zone à risque ou d'un cluster :

- ▶ La personne responsable rappelle au visiteur la nécessité d'appliquer les gestes barrières de façon particulièrement rigoureuse et stricte
- ▶ La personne responsable demande au visiteur d'informer l'école dans l'hypothèse où il serait diagnostiqué effectivement contaminé ultérieurement

Si le visiteur a été en contact avec une personne effectivement contaminée :

- ▶ L'accès à l'école n'est pas autorisé
- ▶ La personne chargée de l'accueil du visiteur informe la cellule de crise covid19@mines-ales.fr

CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION **Mardi 10/03 – 18h00**



CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir ?

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

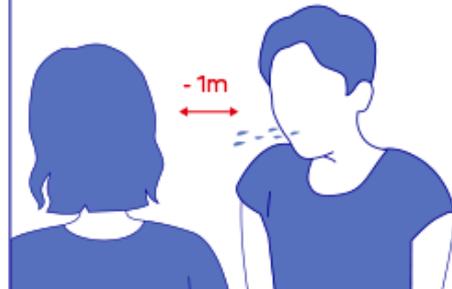


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

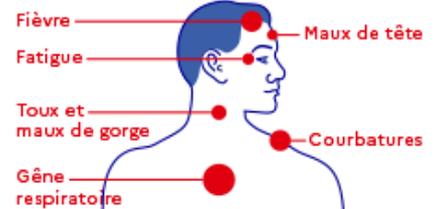
COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



QUELS SONT LES SIGNES ?



PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la circulation du virus

STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades